



Province du Yunnan, Chine. Photo: STR/AFP

«L'eau est un prisme qui permet d'analyser la raison d'être du droit dans nos sociétés»

Laurence Boisson de Chazournes, professeure au Département de droit international public et organisation internationale, est fondatrice de la Plateforme internationale pour le droit à l'eau douce

Vous êtes à l'origine de la création de la Plateforme pour le droit international à l'eau douce. Pourquoi une telle initiative?

Laurence Boisson de Chazournes: En tant que spécialiste du droit international, j'ai souvent été sollicitée, au même titre que d'autres experts appartenant à la Plateforme, pour diriger des thèses, participer à des groupes de réflexion ou travailler avec des Etats sur des questions liées à l'eau et à l'environnement. La question de l'accès à l'eau douce reste cependant un sujet encore peu étudié dans le cadre académique, notamment en droit. Et il n'existait jusqu'ici que très peu de centres de réflexion sur cette thématique. La plateforme vise donc, d'une part, à combler cette lacune et, de l'autre, à donner une visibilité accrue au savoir-faire qui existe à la Faculté de droit dans ce domaine.

Quels sont les axes de travail de la Plateforme?

La problématique de l'eau couvre tous les domaines juridiques. C'est un prisme qui permet d'analyser de façon globale le fonctionnement et la raison d'être du droit dans nos sociétés. Nous travaillons donc sur des thématiques aussi diverses que l'orga-

nisation de la coopération dans la gestion des eaux internationales, l'implication des acteurs non étatiques sur cette question, le rôle de l'expertise ou l'influence des investissements économiques.

L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré 2013 «Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau». Quel genre d'avancée peut-on attendre dans ce cadre?

Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion de Catarina de Albuquerque, rapporteuse spéciale des Nations unies pour le droit à l'eau et à l'assainissement, il y a eu un très grand effort de sensibilisation sur la question de l'accès à l'eau. Et ce n'est pas resté sans effet puisque la position des politiques sur le sujet a depuis beaucoup évolué. Le mouvement doit se poursuivre. Les Objectifs du millénaire permettront sans doute d'améliorer la situation actuelle, mais beaucoup reste à faire. Pour ne prendre qu'un exemple, aujourd'hui, dans le monde il y a 2,5 milliards de personnes qui ne bénéficient pas d'un système d'assainissement convenable, avec des conséquences graves en termes de santé publique, notamment pour les enfants.

Contrairement à ce que l'on pense souvent, cette problématique est loin de concerner uniquement les pays en voie de développement...

Effectivement, même dans nos sociétés, on

constate certaines discriminations dans l'accès à l'eau douce. C'est, par exemple, le cas pour les Roms, qui ne peuvent bien souvent disposer d'installations sanitaires convenables. Dans un autre cadre, un nombre croissant d'observateurs s'inquiète des conséquences que pourrait avoir le réchauffement du Rhône prévu par les scientifiques. Avec, à la clé, des risques pour les centrales nucléaires, mais aussi l'apparition de conflits d'usage entre les différents secteurs d'activité.

Vous préparez un projet en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar). En quoi consiste-t-il?

A partir de l'hiver prochain, nous allons lancer conjointement une formation «e-learning» en droit international de l'eau. Mara Tignino, maître-assistante, a conçu ce programme en collaboration avec l'Unitar et sera responsable du volet académique du cours. Aux yeux de nos partenaires, et en particulier de la DDC, le fait de disposer de compétences dans ce domaine est en effet devenu un complément indispensable à de très nombreux projets de développement et d'assistance technique et financière. ■

| Pour en savoir plus |
www.unige.ch/droit/eau